

KELLEY, Ninette et Michael TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic. A History of Canadian Immigration Policy* (Toronto, University of Toronto Press, 1998), 621 p.

Marilyn Barber

Volume 55, Number 3, Winter 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/010424ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/010424ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Barber, M. (2002). Review of [KELLEY, Ninette et Michael TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic. A History of Canadian Immigration Policy* (Toronto, University of Toronto Press, 1998), 621 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55(3), 448–450. <https://doi.org/10.7202/010424ar>

en danger en créant le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse, la Cour du bien-être social (qui remplaça la Cour des jeunes délinquants) et des écoles de protection de la jeunesse. Ce n'est qu'en 1977, cependant, que la Loi sur la protection de la jeunesse prit en compte les droits des enfants et qu'il fut possible de parler de « déjudiciarisation » des cas d'enfants placés sous protection. Le livre s'achève sur la question des droits : la loi de 1977 reflétait un nouveau climat politique qui remettait à l'avant-plan les droits des enfants et qui interdisait à l'État d'y attenter sous prétexte d'agir « dans le meilleur intérêt de l'enfant ». Le régime colonial, les lois de 1869 concernant les écoles industrielles, la loi sur les jeunes délinquants, la loi sur l'adoption de 1924 et les premières lois de protection de l'enfance ont tous ignoré cette notion de « droits de l'enfant ».

Bien conçu et bien organisé, ce livre illustre l'évolution des interventions menées par l'État — par des lois et des institutions — au nom des enfants vulnérables. Ce collectif eût cependant gagné à comprendre un chapitre sur la Loi sur les jeunes contrevenants (1982) et qui eût servi de complément au thème principal du troisième chapitre consacré à la Cour des jeunes délinquants de Montréal (tribunal créé sous le régime de la Loi sur les jeunes délinquants). Il eût fallu, de même, accorder plus d'attention aux politiques de désinstitutionnalisation et à la sécularisation des travailleurs sociaux. Cela dit, cet ouvrage illustre l'importance de marier histoire politique, histoire juridique et histoire sociale. Il amènera sûrement des chercheurs à se pencher avec attention sur les enfants et sur les autorités qui ont été touchés par ces lois.

TAMARA MYERS  
 Département d'histoire  
 Université de Winnipeg

*Traduction* : Pierre R. Desrosiers

KELLEY, Ninette et Michael TREBILCOCK, *The Making of the Mosaic. A History of Canadian Immigration Policy* (Toronto, University of Toronto Press, 1998), 621 p.

**N**inette Kelley, membre de la Commission de l'Immigration et du Statut de réfugié du Canada, et Michael Trebilcock, professeur de droit et d'économie à l'Université de Toronto, nous proposent, dans ce livre qui fait 450 pages de texte et presque 150 de notes et de bibliographie, une très utile vue d'ensemble de la politique canadienne d'immigration. S'ils consacrent un chapitre de contextualisation à la période préconfédération, les auteurs s'intéressent surtout à ce qui survint par la suite. Bien

que le titre de l'ouvrage — *The Making of the Mosaic* — laisse prévoir une analyse des questions d'acculturation, ce travail se définit nettement comme une histoire de la politique gouvernementale d'immigration et non comme « les histoires culturelles et sociales des divers groupes d'immigrants qui se sont installés au Canada ». Ayant défini la notion canadienne de communauté comme étant au cœur de leurs préoccupations, les auteurs s'attachent aux événements qui ont entouré la politique d'immigration, afin d'analyser les processus d'inclusion et d'exclusion.

*The Making of the Mosaic* est basé sur la documentation secondaire disponible, à laquelle s'ajoutent, quant à certaines questions, des sources primaires telles que des rapports ministériels annuels, les débats de la Chambre des communes et des articles de journaux. Les auteurs ont accompli un travail impeccable en regroupant les articles de périodiques et les livres portant sur les thèmes à l'étude. Les notes abondantes et la bibliographie seront fort utiles aux chercheurs et aux étudiants intéressés à mieux connaître la politique canadienne d'immigration.

Forts de leur expertise juridique, Kelley et Trebilcock examinent les procédures administratives de la politique d'immigration. Ils s'attaquent au mythe selon lequel le Canada n'a jamais eu de telle politique ; ils montrent plutôt que ses objectifs ont souvent été masqués par les vastes pouvoirs discrétionnaires de l'exécutif. Au xx<sup>e</sup> siècle, cette politique a été fondée sur « le principe selon lequel le droit absolu d'admettre et d'exclure de nouveaux membres est un trait essentiel de la souveraineté de l'État ». Une des forces de l'ouvrage tient à l'analyse des moyens par lesquels l'État canadien a exercé ce droit de choisir les immigrants. Parce que la loi sur l'immigration se bornait à définir un cadre de politique générale, le ministre et les officiers d'immigration détenaient de vastes pouvoirs discrétionnaires qui échappaient au contrôle du parlement. Les auteurs montrent, avec raison, que ces pouvoirs ne s'exerçaient pas seulement à l'étape de l'admission des immigrants, mais se traduisaient aussi par des mesures de déportation à des fins de contrôle de l'appartenance à la communauté canadienne. Également sujette à ce pouvoir discrétionnaire, la loi sur la naturalisation devient, elle aussi, un important moyen de régler la citoyenneté. En outre, les auteurs soutiennent que les tribunaux avaient tendance à interpréter la loi en étant sensibles aux intérêts dominants. Divers chapitres du livre soulignent l'existence, du moins jusqu'aux années 1960, de ce pouvoir officiel qui accordait priorité aux droits de l'État sur ceux des immigrants.

Kelley et Trebilcock visent à mettre au jour et à expliciter les idées, les valeurs et les intérêts qui ont influencé l'évolution de la politique canadienne

d'immigration. Ils soutiennent que les intérêts des grandes entreprises, telles les sociétés de navigation, de chemins de fer et autres grands employeurs, ont constitué le facteur économique dominant dans la formation de cette politique, prévalant généralement sur les intérêts des travailleurs ou des fermiers. Bien qu'ils n'aient guère décelé de preuves de valeurs libérales dans la politique d'avant 1962, ils notent que les préoccupations d'ordre racial ou idéologique semblent souvent avoir été le principal moteur de la politique canadienne, particulièrement quant à l'exclusion de groupes particuliers d'immigrants. Il faudra cependant se pencher plus attentivement sur l'interaction complexe entre intérêts économiques et présupposés raciaux. Si les auteurs apportent les preuves de l'existence d'une certaine pensée raciste en citant le *Journal des débats* des Communes, certains articles de journaux ou des comptes rendus de missionnaires, ils ne cherchent guère à expliquer le contexte historique d'une telle forme de pensée. Pour en arriver à mieux comprendre l'attitude des Canadiens envers la question raciale sur la politique d'immigration, il faudrait une autre étude qui interpréterait le phénomène canadien par rapport aux récents travaux internationaux sur le sujet.

L'ouvrage fait des années 1960 le tournant de la politique canadienne d'immigration. Un changement de nature et de procédure entreprit de composer une politique « nettement différente » de celles qui l'avaient précédée. Les auteurs exposent à grand traits certains changements majeurs. La nouvelle réglementation exclut explicitement toute discrimination raciale, ce qui mena à une différence marquée dans la composition de l'immigration. En même temps, un plus grand souci des droits des immigrants amena à limiter le pouvoir discrétionnaire de l'exécutif et à introduire une protection légale dans la détermination du statut d'immigrant. Bien que la politique d'immigration fasse l'objet d'un consensus général, Kelley et Trebilcock montrent que les questions de protection légale font toujours l'objet d'un débat sur la question, plus controversée, de l'admission de réfugiés. Les auteurs n'expliquent les changements que par des raisons très générales, mais proposent un cadre d'analyse propre à de futures études.

L'ouvrage démontre que la politique canadienne d'immigration a été directement fonction de la manière dont les Canadiens percevaient la communauté. Les auteurs espèrent que la compréhension du passé aidera à élaborer les politiques actuelles et futures.

MARILYN BARBER  
Département d'histoire  
Université Carleton

Traduction : Pierre R. Desrosiers